

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2311

28 octobre 2010

SOMMAIRE

Action Health S.A.	110896	Eastern Telecom S.A.	110925
Action Health S.A.	110896	eNOVATION S.A.	110895
ADEPA Asset Management S.A.	110897	Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A.	110928
Adergo S.A.	110898	Eowyn S.A.	110926
After-Cobra S.A.	110901	Fourpoints Invest S.A.	110926
After-Cobra S.A.	110901	Funds Management Company S.A.	110919
Alveo S.A.	110901	Goes Immo S.A.	110927
Aqua Pool Service s.à r.l.	110902	Gottex Shelf Company 7	110886
Armlock Investment S.A.	110902	GTS Fiduciaire S.à r.l.	110927
Aspelt Investment S.A.	110902	Heliandre Holding S.A.	110928
Aspelt Investment S.A.	110902	Heliandre Holding S.A.	110928
Axiome Consulting S.A.	110906	Ikon S.A.	110896
Axiome Consulting S.A.	110906	International Real Estate Corporation Hol- dings S.A.	110911
Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l.	110895	International Real Estate Corporation Hol- dings S.A. SPF	110911
Benelux-Management S.A.	110910	International Safety Hard Alloy Corpora- tion	110928
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	110906	L.E.I. Conseil S.A.	110910
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l.	110902	Martley ENOP 1 S.à r.l.	110901
Carlbo S.A.	110910	Martley ENOP 2 S.à r.l.	110924
CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l.	110911	Martley Syrdall S.à r.l.	110926
Cefralu S.A.	110916	MTG Broadcasting S.A.	110898
Cerinvest S.A.	110916	Pentavest S.à r.l.	110882
Cordea Savills Fund Managers (Luxem- bourg) S.à r.l.	110910	Riverwood S.A.	110927
Création Finance S.A.	110918	Sciplay (Luxembourg) S.à r.l.	110909
Credit Investing S.A.	110918	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A.	110927
DB Valoren S.à r.l.	110918	Sonoco Asia Holding S.à r.l.	110897
Didi Finance S.à r.l.	110918	TECH Finance S.à r.l.	110895
DM Sys S.à r.l.	110922	Thistle Investments S.A.	110895
Drill-Tech-Fondations S.A.	110924		
DSK S.à r.l.	110924		
DTLeurope GmbH	110925		

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Québec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010 and amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 16, 2010, not yet published.

II. That the capital of the Company is set at two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 212,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares and by twenty million (20,000,000) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

- 1,224,456 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
- 19,591,296 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
- 9,919 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 158,704 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 15,625 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
- 250,000 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 237,500.-) so as to raise it from its present amount of two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 212,500.-) to four hundred fifty thousand Euros (EUR 450,000.-) by the creation and the issue of twenty-three million seven hundred fifty thousand (23,750,000) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the twenty-three million seven hundred fifty thousand (23,750,000) new class A shares as follows:

(a) twenty-three million two hundred sixty-four thousand six hundred sixty-four (23,264,664) new class A shares by Index Ventures V (Jersey), L.P. by a contribution in cash of two hundred thirty-two thousand six hundred forty-six Euros and sixty-four Cents (EUR 232,646.64);

(b) one hundred eighty-eight thousand four hundred sixty-one (188,461) new class A shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash one thousand eight hundred eighty-four Euros sixty-one Cents (EUR 1,884.61);

(c) two hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five (296,875) new class A shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of two thousand nine hundred sixty-eight Euros seventy-five Cents (EUR 2,968.75).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 237,500.-) so as to raise it from its present amount of two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 212,500.-) to four hundred fifty thousand Euros (EUR 450,000.-) by the creation and the issue of twenty-three million seven hundred fifty thousand (23,750,000) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the twenty-three million seven hundred fifty thousand (23,750,000) new class A shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) twenty-three million two hundred sixty-four thousand six hundred sixty-four (23,264,664) new class A shares by Index Ventures V (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of two hundred thirty-two thousand six hundred forty-six Euros and sixty-four Cents (EUR 232,646.64);

(b) one hundred eighty-eight thousand four hundred sixty-one (188,461) new class A shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of one thousand eight hundred eighty-four Euros sixty-one Cents (EUR 1,884.61);

(c) two hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five (296,875) new class A shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of two thousand nine hundred sixty-eight Euros seventy-five Cents (EUR 2,968.75).

The twenty-three million seven hundred fifty thousand (23,750,000) new class A shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 237,500.-) which is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the class A shares, the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at four hundred fifty thousand Euros (EUR 450,000.-) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares and by twenty million (20,000,000) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Eschsur-Alzette.

ONT COMPARU

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Me Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. avec siège social au 41, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010 et modifiée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2010, non encore publié.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 212.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A et de vingt millions (20.000.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 1.224.456 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 19.591.296 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 9.919 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 158.704 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
4. 15.625 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pou Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
5. 250.000 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pou Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cent Euros (EUR 237.500,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 212.500,-) à quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000,-) par la création et l'émission de vingt-trois millions sept cent cinquante mille (23.750.000) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des vingt-trois millions sept cent cinquante mille (23.750.000) nouvelles parts sociales de classe A comme suit:

(a) vingt-trois millions deux cent soixante-quatre mille six cent soixante-quatre (23.264.664) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent trente-deux mille six cent quarante-six Euros et soixante-quatre centimes d'Euro (EUR 232.646,64);

(b) cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-et-une (188.461) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de mille huit cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-et-un centimes d'Euro (EUR 1.884,61);

(c) deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze (296.875) nouvelles parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de deux mille neuf cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 2.968,75).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 237.500,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 212.500,-) à quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000,-) par la création et l'émission de vingt-trois millions sept cent cinquante mille (23.750.000) de nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les vingt-trois millions sept cent cinquante mille (23.750.000) nouvelles parts sociales de classe A sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) vingt-trois millions deux cent soixante-quatre mille six cent soixante-quatre (23.264.664) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures V (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de deux cent trente-deux mille six cent quarante-six Euros et soixante-quatre centimes d'Euro (EUR 232.646,64);

(b) cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-et-une (188.461) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de mille huit cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-et-un centimes d'Euro (EUR 1.884,61);

(c) deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze (296.875) nouvelles parts sociales de classe A par Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de deux mille neuf cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 2.968,75).

Les vingt-trois millions sept cent cinquante mille (23.750.000) nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 237.500,-), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe A, le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de Parts Sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) et par vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Bunetel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2010. Relation: EAC/2010/10270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010126699/216.

(100144115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Gottex Shelf Company 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.561.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of its colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglister, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 139777, with a share capital of USD 20,000.-

here represented by Me Dara SYCHAREUN, lawyer, whose professional address is in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 13 August 2010,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Gottex Shelf Company 7” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, with a par value of two Unites Stats Dollar (USD 2.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., represented as stated above, subscribes to ten thousand (10,000.-) shares in registered form, with a par value of two United States Dollar (USD 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-), which is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Joachim Walter GOTTSCHALK, Chairman and CEO of Gottex Fund Manager, born in Germany on January 1, 1947, whose professional address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland;

(ii) Timothy Stephen RONIGER, Chartered Accountant and CFO Gottex Fund Management, born in Switzerland on May 30, 1961, whose professional address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland.

2. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. Ernst & Young, a public limited liability company ("soicété anonyme") having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (RCS Luxembourg B.47.771) is appointed as external auditor of the Company for a period of 6 years.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le treizième jour de août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 20, rue de la Poster, L-2346 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139777,

représentée par Maître Dara SYCHAREUN, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Gottex Shelf Company 7" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par dix mille (10.000,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-mille dollars américains (USD 20.000,-), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

(i) Joachim Walter GOTTSCHALK, Chairman et CEO de Gottex Fund Manager, né en Allemagne le 1 janvier 1947, demeurant professionnellement à Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse;

(ii) Timothy Stephen RONIGER, Chartered Accountant et CFO Gottex Fund Management, né en Suisse le 30 mai 1961 demeurant professionnellement à Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse, Suisse.

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg.

2. Ernst & Young, la société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (RCS Luxembourg B.47.771) est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 6 ans.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D.SYCHAREUN ; J. ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2010. Relation GRE/2010/2285. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Junglinster, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127233/486.

(100144558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

TECH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.580.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signature

Référence de publication: 2010126463/11.

(100143258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Thistle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010126465/12.

(100143231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

eNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 134.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme eNOVATION SA a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société Vo Consulting SPRL, et de nommer THE CLOVER SA, ayant son siège social à L-4963 Clémency, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126476/12.

(100144242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.233.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 20 septembre 2010, a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Frank WALENTA et Anne COMPERE, en tant que gérants de la société, sont acceptées avec effet au 2 août 2010.
- Ivo HEMELRAAD et Marjoleine VAN OORT, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126505/19.

(100143956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Action Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126479/10.

(100144333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Action Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2010, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à.r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

ACTION HEALTH S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010126480/25.

(100144334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ikon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 152.175.

Confirmation de la résolution de du conseil d'administration du 1^{er} juin 2010

Décision

Par décision du conseil d'administration de IKON S.A., le siège social de la société anciennement situé au 44 bd Gde D. Charlotte est transféré à l'adresse suivante:

8, Rue du Fort Rheinsheim

L-2419 Luxembourg

Cette résolution prend effet le 1^{er} Juin 2010

Luxembourg, le 22 Septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Paddock Fund Administration S.A.

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

Référence de publication: 2010126604/19.

(100144331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 114.721.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010126481/9.
(100144237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sonoco Asia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.000,00.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.
R.C.S. Luxembourg B 150.518.

L'an deux mille dix, le deux septembre.
Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Sonoco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, Duerfstroos, L-9636 Berlé, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.610 (l'«Associé»),

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'associée unique de Sonoco Asia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, Duerfstroos, L-9636 Berlé, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.518, constituée par acte notarié de Maître Marc Lecuit en date du 15 décembre 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", du 9 février 2010, numéro 283, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par n'ont acte notarié de Maître Marc Lecuit en date du 30 décembre 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", du 30 mars 2010, numéro 631 (la "Société")

(ii) Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 14, Duerfstroos, L-9636 Berlé, Grand-Duché de Luxembourg au 7b, rue de Bettlange, L-9657 Harlange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, la première et la deuxième phrase de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Harlange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Harlange by decision of the board of managers.»

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Harlange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Harlange par décision du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38970. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126731/45.

(100144290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Adergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.868.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010126482/12.

(100144320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

In the year two thousand ten, on the thirty-first day of August.

Before Us, Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "MTG Broadcasting S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.791, and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 29, 1999, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 261, page 12501, on April 4, 2000.

The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of June 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1424, page 68339, on October 2, 2002, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, (aforementioned), of April 25, 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 618, page 29634, on June 6, 2003, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, of August 22, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2403, page 115331, on October 1, 2008, and finally pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, (aforementioned), of October 25, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2828, page 135727, on November 25, 2008.

The meeting was opened by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act the following:

I. The Company's share capital currently amounts to one hundred fifty-nine million five hundred eighty-four thousand nine hundred fifteen Euros (EUR 159,584,915) represented by four million five hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-nine (4,559,569) shares having each a par value of thirtyfive Euros (EUR 35).

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider changing the currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to the Swedish Krona (SEK), with effect as of January 1st, 2010;

2. Consider restating the number of shares representing the share capital and their nominal value;

3. Consequent amendment of article 5 of the Company's articles of association;

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved, with effect as of January 1st, 2010, to convert the current share capital of the Company amounting to one hundred fifty-nine million five hundred eighty-four thousand nine hundred fifteen Euros (EUR 159,584,915) into Swedish Kronor (SEK) by using the exchange rate as at December 31, 2009, 3 p.m., provided by Six Telekurs, being EUR 1 = SEK 10.353. As a consequence, as from January 1st, 2010, the Company's share capital shall amount to one billion six hundred fifty-two million one hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five Swedish Kronor (SEK 1,652,182,625).

Second resolution

Further to the above conversion of the Company's share capital currency into Swedish Kronor, the general meeting resolved to fully restate the number of shares representing the Company's share capital and their nominal value, so that as from January 1st, 2010, the share capital of the Company amounting to one billion six hundred fifty-two million one hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five Swedish Kronor (SEK 1,652,182,625) is represented by one billion six hundred fifty-two million one hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five (1,652,182,625) shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the general meeting resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

"The Company has an issued capital of one billion six hundred fifty-two million one hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five Swedish Kronor (SEK 1,652,182,625), divided into one billion six hundred fifty-two million one hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five (1,652,182,625) shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) per share."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-un Août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MTG Broadcasting S.A." (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.791, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 261, page 12501, le 4 avril 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1424, page 68339, en date du 2 octobre 2002, par acte de Maître Jean-Joseph Wagner (précité), en date du 25 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 618, page 29634, en date du 6 juin 2003, par acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch sur Alzette, en date du 22 août 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2403, page 115331, en date du 1 octobre 2008, et finalement, par acte de Maître Francis Kessler (précité), en date du 25 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2828, page 135727, en date du 25 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg (ci-après la «Présidente»),

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

La Présidente a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quinze Euros (EUR 159,584,915), représenté par quatre millions cinq cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-neuf (4,559,569) actions d'une valeur nominale de trente-cinq Euros (EUR 35) chacune.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu'il ressort de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la devise du capital social de Société, pour le convertir de l'Euro (EUR) à la Couronne suédoise (SEK), avec effet au 1^{er} janvier 2010;

2. Modification du nombre d'actions représentant le capital social et de leur valeur nominale;

3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé, avec effet au 1^{er} janvier 2010, de convertir le capital social actuel de la Société s'élevant à cent cinquante-neuf millions cinq cent quatrevingt-quatre mille neuf cent quinze Euros (EUR 159,584,915) en Couronnes suédoises (SEK) en utilisant le taux de change au 31 décembre 2009 à 15h, fourni par

Six Telekurs, qui est EUR 1 = SEK 10,353. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2010, le capital social de la Société s'élèvera à un milliard six cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Couronnes suédoises (SEK 1.652.182.625).

Deuxième résolution

Suite à la conversion de la devise du capital social de la Société en Couronnes suédoises décidée ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier le nombre d'actions représentant le capital social de la Société ainsi que leur valeur nominale, de façon à ce qu'à partir du 1^{er} janvier 2010, le capital social de la Société s'élevant à un milliard six cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Couronnes suédoises (SEK 1.652.182.625) soit représenté par un milliard six cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq (1.652.182.625) actions d'une valeur nominale de une Couronne suédoise (SEK 1) chacune.

Troisième résolution

Suite aux décisions ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis par la société est de un milliard six cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Couronnes suédoises (SEK 1.652.182.625) divisé en un milliard six cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq (1.652.182.625) actions d'une valeur nominale de une Couronne suédoise (SEK 1) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38594. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126679/150.

(100143998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

After-Cobra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126483/10.

(100144335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

After-Cobra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126484/10.

(100144336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Alveo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.515.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 septembre 2010:

1. L'assemblée accepte la démission, de Mademoiselle Célia Cerdeira de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

2. L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur et d'administrateur délégué, Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALVEO S.A.

Référence de publication: 2010126486/15.

(100144154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Martley ENOP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.809.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 20 septembre 2010 les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la Société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Il convient de noter également que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort et le siège social de l'associé, Martley Holding S.à r.l. sont désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126659/19.

(100144187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Aqua Pool Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach (Rambrouch), 23, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 114.774.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126490/10.

(100144287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Armlock Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de L'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.916.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126495/10.

(100144190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Aspelt Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126498/10.

(100144340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Aspelt Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126499/10.

(100144341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.666.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Ikedja Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Cyprus, with its registered office at Pikioni 4, P.C. 3075, Limassol, Cyprus;
- Cranstal Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Cyprus, with its registered office at Pikioni 4, P.C. 3075 Limassol, Cyprus; and

- T2 Bluehouse Holdings Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Cyprus, with its registered office at Pikioni 4, P.C. 3075, Limassol, Cyprus;

all three duly represented by Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are all the shareholders of the company "BLUEHOUSE CAPITAL ADVISORS S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.666, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1095 on 3 May 2008.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend article 9 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 9. "The Management Company shall be managed by one or more Manager(s). If several Managers have been appointed, they will constitute a Management Company Board.

The Manager(s) need not be Shareholders of the Management Company.

The Manager(s) shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period as determined by such general meeting of Shareholders and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Manager may seek reappointment."

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 10. "The Management Company Board shall choose from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the Management Company Board but in his absence or incapacity to act, the Managers present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Company Board.

The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, may from time to time appoint officers of the Management Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Management Company. Officers need not to be Managers or Shareholders of the Management Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the manager or in case of plurality of managers, the Management Company Board.

The Management Company Board shall meet upon call by the chairman, or any two Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Management Company Board shall be given to all Managers at least 5 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Company Board.

Any Manager may act at any meeting of the Management Company Board by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Manager as his proxy.

Any Manager who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Management Company Board by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Company Board can deliberate or act validly only if at least two Managers are present or represented at a meeting of the Management Company Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Management Company Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two Managers or by a Manager together with the secretary or the alternate secretary."

Third resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Yvon Lauret, born in Algrange (France), on 05 January 1967, professionally residing at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite duration.

Whereof the present deed

Drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

- IKEDJA LIMITED, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zypriotischen Rechts mit Sitz in Pikioni 4, P.C. 3075, Limassol, Zypern;

- CRANSTAL LIMITED, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zypriotischen Rechts mit Sitz in Pikioni 4, P.C. 3075, Limassol, Zypern;

- T2 BLUEHOUSE HOLDINGS LIMITED, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zypriotischen Rechts, mit Sitz in Pikioni 4, P.C. 3075, Limassol, Zypern;

jeweils vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Kristof MEYNAERTS, Jurist, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die erwähnten Vollmachten, welche durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur paraphiert wurden, werden dem

gegenwärtigen Protokoll beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter der Gesellschaft "BLUEHOUSE CAPITAL ADVISORS S.à r.l." (die "Gesellschaft"), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.666, gegründet durch Notarakte des unterzeichneten Notars vom 31. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1095, am 3. Mai 2008.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen:

Art. 9. "Die Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft werden von einem oder mehreren Geschäftsführern geführt. Sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, bilden sie einen Rat der Geschäftsführung.

Der bzw. die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft sein.

Der bzw. die Geschäftsführer werden von der jährlichen Gesellschafterversammlung für einen von dieser bestimmten Zeitraum gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt sind und ihr Amt übernehmen. Nach Ablauf seiner Amtszeit kann sich ein Geschäftsführer wieder zur Wahl stellen."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen:

Art. 10. "Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ernennt aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz sämtlicher Gesellschafterversammlungen der Verwaltungsgesellschaft. Sofern der Vorsitzende bei einer Versammlung abwesend oder nicht handlungsfähig ist, können die Geschäftsführer aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden für die Zwecke der jeweiligen Versammlung ernennen.

Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer sein muss und für die Führung des Protokolls von Versammlungen des Rates der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann jeweils Bevollmächtigte ("Officers") der Gesellschaft ernennen, einschließlich eines Managing Directors, eines General Managers, eines Assistant Managers oder sonstiger Bevollmächtigte, die im Hinblick auf den Betrieb und die Verwaltung der Verwaltungsgesellschaft für erforderlich gehalten werden. Bevollmächtigte müssen keine Geschäftsführer, oder Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft sein. Die ernannten Bevollmächtigte haben die ihnen von dem Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft zugewiesenen Befugnisse und Pflichten.

Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft versammelt sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der jeweiligen Einladung genannten Ort.

Sämtlichen Geschäftsführern ist mindestens fünf Tage vor Beginn einer solchen Versammlung eine schriftliche Einladung zusammen mit einer Tagesordnung zu übermitteln, in der sämtliche Geschäftsordnungspunkte aufgeführt sind. Von dieser Frist kann in dringenden Ausnahmefällen abgewichen werden, in denen die näheren Umstände in der Einladung auszuführen sind. Auf eine Einladung kann verzichtet werden, sofern sämtliche Geschäftsführer einer solchen Verfahrensweise schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zustimmen. Für einzelne Versammlungen, deren Zeit und Ort vorab durch Gesellschafterbeschluss festgelegt worden sind, ist keine weitere Einladung erforderlich.

Geschäftsführer können sich bei Versammlungen des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft vertreten lassen, indem sie einen anderen Geschäftsführer schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zu ihrem Vertreter ernennen.

Geschäftsführer, die an einem Versammlungsort nicht physisch anwesend sind, können an einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft per Konferenzschaltung oder auf einem ähnlichen Kommunikationsweg teilnehmen, wobei sich alle Teilnehmer einer solchen Versammlung gegenseitig hören können müssen, und eine Teilnahme an einer solchen Versammlung kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Eine Versammlung der Geschäftsführer der Verwaltungsgesellschaft kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens zwei Geschäftsführer bei einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse sind mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer zu fassen. Für den Fall, dass auf einer Versammlung die Anzahl der Stimmen für und gegen einen Beschluss gleich ist, gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag.

Von sämtlichen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse sind genauso gültig und wirksam wie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen eines Beschlusses gezeichnet sein und können per Brief, Telegramm, Fax oder E-Mail erfolgen.

Das Protokoll von Versammlungen der Geschäftsführer der Verwaltungsgesellschaft ist von dem Vorsitzenden oder, sofern dieser abwesend ist, von dem stellvertretenden, nur für die jeweilige Versammlung ernannten Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Kopien von oder Auszüge aus solchen Protokollen, die gegebenenfalls in Gerichtsverfahren oder bei anderen Gelegenheiten vorgelegt werden, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einem Geschäftsführer gemeinsam mit dem Sekretär oder dem stellvertretenden Sekretär zu unterzeichnen."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Yvon Lauret, geboren in Algrange (Frankreich), am 05. Januar 1967, mit beruflicher Anschrift in 58, rue Glesener, L-1630 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit sofortiger Wirkung und für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Wunsch der vorstehend genannten Personen ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend.

Nachdem der Text der Erschienenen vorgelesen wurde, deren Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 14. September 2010. Relation: EAC/2010/10934. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126511/176.

(100144178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Axiome Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126501/10.

(100144155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Axiome Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.953.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 17 mai 2010 lors de l'assemblée générale ordinaire

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de reconduire le mandat de commissaire de Monsieur Marc Lascaux et ce jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Axiome Consulting S.A.

Patrick Sganzerla

Expert-comptable

Référence de publication: 2010126502/16.

(100144156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.311.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its own name and on behalf of Bluehouse Accession Property III - A, a sub-fund of Bluehouse Accession Property III, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds; and

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its own name and on behalf of Bluehouse Accession Property III - B, a sub-fund of Bluehouse Accession Property III, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds;

both duly represented by Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are all the shareholders of the company "BLUEHOUSE ACCESSION PROPERTY HOLDINGS III S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.311, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2642 on 29 October 2008.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 7. "All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the single manager (the "Manager") or, if the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object."

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **8.1.** The Board of Managers shall choose from among its members a chairman.

8.2. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers but in his absence or incapacity to act, the managers present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

8.3. The Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

8.4. The Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be managers or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

8.5. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the convening notice to the meeting. Such written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting of the Board of Managers, shall be given to all managers at least three (3) Luxembourg business days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another manager as his proxy.

8.7. Any manager who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Board of Managers by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

8.8. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

8.9. Resolutions signed by all managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

8.10. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two managers.

8.11. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two managers or by a manager together with the secretary or the alternate secretary."

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 9 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 9. "The Company shall be bound by the sole signature of its Manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company, or by the individual signature of the managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers."

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Yvon Lauret, born in Algrange (France), on 05 January 1967, professionally residing at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite duration.

Whereof the present deed

Drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissante en son propre nom et pour compte de Bluehouse Accession Property III - A, un sous-fond de Bluehouse Accession Property III, un fonds commun de placement -fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois, soumis à la loi de 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés; et

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissante en son propre nom et pour compte de Bluehouse Accession Property III -B, un sous-fond de Bluehouse Accession Property III, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois, soumis à la loi de 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;

dûment représentées par Monsieur Kristof MEYNAERTS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de la société "BLUEHOUSE ACCESSION PROPERTY HOLDINGS III S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.311, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2642 du 29 octobre 2008.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. «Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant unique (le "Gérant") ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.1.** Le Conseil de Gérance élira parmi ses membres un président.

8.2. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence ou en cas d'impossibilité d'agir, les gérants pourront désigner un membre quelconque parmi eux qui agira comme président pour la durée de la réunion.

8.3. Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut désigner un secrétaire, qui ne devra pas être un gérant et qui sera chargé du libellé des comptes rendus des réunions du Conseil de Gérance et des actionnaires.

8.4. Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut désigner de temps à autre agent de la Société, y compris un administrateur délégué, un gérant principal et tout gérant adjoint ou autre agent considéré nécessaire à l'opération et la gestion de la Société. Les agents ne devront pas être gérants ou actionnaires de la Société. Faute de toute stipulation contraire, les agents désignés auront les pouvoirs et devoirs leur confiés par le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

8.5. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation par le président, ou deux gérants quelconques, à l'endroit indiqué dans la convocation. Une telle convocation, contenant un agenda mentionnant tout point d'intérêt pour la réunion du Conseil de Gérance, sera donné à tout gérant au moins trois (3) jours ouvrables luxembourgeois avant le début d'une telle réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, au cas où la nature de telles circonstances sera établie dans la convocation de la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, facsimile ou courrier électronique de tous les gérants. Une notice séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues à

des moments et à des endroits prescrites dans un horaire adoptés antérieurement par une résolution du Conseil de Gérance.

8.6. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance en désignant, par écrit ou par télégramme, facsimile ou courrier électronique, tout autre gérant comme son mandataire.

8.7. Tout gérant n'étant pas présent en personne à l'endroit de réunion peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par une facilité de conférence à distance ou par des moyens de communication similaires, permettant à chaque participant à la réunion d'entendre et de parler à toute autre participant. La participation à la réunion par de tels moyens équivaldra à une présence en personne à la réunion.

8.8. Le Conseil de Gérance pourra seulement délibérer et agir de façon valable si au moins deux gérants participent à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Au cas où, à une réunion quelconque, les voix pour et contre une résolution seront en nombre égal, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

8.9. Des résolutions signées par tous les gérants seront aussi valables et effectifs que celles adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent figurer sur un seul document porteur ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être prouvées par des lettres, des télégrammes, des facsimiles ou courriers électroniques.

8.10. Les comptes rendus de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président, ou dans son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion, ou par deux gérants.

8.11. Des copies ou des extraits de tels comptes rendus, pouvant être publiés dans des procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le président, ou par deux gérants, ou par un gérant et le secrétaire ou le secrétaire alternatif."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. «La Société sera engagée par la signature individuelle de son Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants quelconques ou par la signature simple de l'administrateur délégué ou par la signature simple d'un agent ou toute personne à qui un tel pouvoir de signature a valablement été délégué par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.»

Quatrième résolution

Les associés décident de désigner Monsieur Yvon Lauret, né à Algrange (France), le 05 janvier 1967, ayant sa résidence professionnelle à 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10991. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126509/177.

(100144243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.960.

Extrait de résolution du Conseil de Gérance du 16.09.2010

Le Conseil de Gérance de la société SCIPLAY (Luxembourg) S.à r.l. réuni le 16.09.2010 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège de la société au 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126728/13.

(100144436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Benelux-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 77.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126515/10.

(100144102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126534/11.

(100144364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Carlbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.554.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010126536/12.

(100144321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

L.E.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 02 juillet 2009

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre HUBERT, Monsieur Frank NAEGELLEN et de Monsieur Michel LEGENDRE.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Roland REILAND.

2. L'Assemblée prend acte du changement d'adresse Monsieur Roland REILAND, sis 33, rue de la vigne, 57 220 BOU-LAY en France, à compter de ce jour.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 02 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126626/21.

(100144108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

CB Richard Ellis SPE III Intermediare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.569.

—
Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

CB Richard Ellis SPE III Intermediare S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126538/18.

(100144247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

I.R.E.C. S.A. SPF, International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. IREC Holdings, International Real Estate Corporation Holdings S.A.).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.304.

—
L'an deux mil dix, le vingt-six août.

Pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "International Real Estate Corporation Holdings S.A." en abrégé «I.R.E.C. Holdings S.A.», ayant son siège social à 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.304, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 5 septembre 1988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 5 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Arthur Le Conte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien MARTIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le "Letzeburger Journal" le 20 juillet 2010 et le 7 août 2010,
- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1478 du 20 juillet 2010 et C numéro 1605 du 7 août 2010,
- dans «Le Quotidien» le 20 juillet 2010 et le 7 août 2010.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF». "

2.- Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

3.- Changement de la dénomination en «International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF», en abrégé «I.R.E.C. S.A. SPF»

4.- Adaptation et refonte complète des statuts.

5.- Confirmation des mandats d'administrateurs.

6.- Non renouvellement de l'actuel commissaire aux comptes et nomination en remplacement d'un nouveau commissaire aux comptes.

7.- Divers.

B) Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 25.000 actions actuellement en circulation, 4 actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire Gérard LECUIT, précité, en date du 9 juillet 2010, n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") tel que mieux reproduit dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en «International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF», en abrégé «I.R.E.C. S.A. SPF»

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et la législation en vigueur, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF», en abrégé «I.R.E.C. S.A. SPF», une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Title II. Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à SIX CENT VINGT MILLE EUROS (620.000. - EUR) représenté par VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger les mandats des actuels administrateurs à savoir:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais

- Monsieur Sidney BOUVIER, employé privé, né à Nancy (France), le 22 mars 1976, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais

- Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

pour une période qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année 2015.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de l'actuel commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A. et décide en conséquence de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON TAX AND ACCOUNTING S.A, ayant pour siège social 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 112.359,

pour une période qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Manega, A. Le Conte, S. Martin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation LAC/2010/38278. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126597/252.

(100144147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Cefralu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 134.565.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme CEFRALU SA a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société Vo Consulting SPRL, et de nommer THE CLOVER SA, ayant son siège social à L-4963 Clémency, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126539/12.

(100144238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Cerinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.592.

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CERINVEST S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 23592, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, 13 du 16 janvier 1986,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 mars 2010, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 980 du 8 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Nicolas WEBER, comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HILGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean Nicolas WEBER, comptable, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. N. WEBER, L. HILGER, G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. LAC/2010/40651. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126540/83.

(100144257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Création Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.258.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 août 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 10, Hanover Street à W1R 9HF Londres, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social 83, Pafebruch à L-8308 Capellen. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126547/18.

(100144200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Didi Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.235.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 76.545.

—
EXTRAIT

En date du 27 août 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
 - Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet immédiat.
- Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126557/18.

(100144253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Credit Investing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126549/10.

(100144337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.379.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126554/10.

(100144145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.653.

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of September
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Pictet Funds S.A., a société anonyme, having its registered office at Route des Acacias 60, CH-1211 Genève 73, Switzerland, being the sole shareholder of Funds Management Company S.A., a société anonyme (hereinafter referred to as the "Corporation"), having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 140.653. The Corporation was incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 17 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26th August 2008, number 2064.

The appearing party was represented by Sébastien Moies, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 2 September 2010 which after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The entire issued share capital represented by two hundred twenty (220) shares is held by the sole shareholder.

II. The sole shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Corporation are represented at this extraordinary decision of the sole shareholder. Therefore no convening notice was required and the sole shareholder expressly waived any convening notice requirement. The sole shareholder declared having had full knowledge of the agenda so that the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

III. Based on the above, the sole shareholder may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- Submission of the Corporation to Chapter 13 of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended and amendment of article 3 of the articles of association of the Corporation so as to read as follows:

"The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77(2) of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law")) of one or several undertakings for collective investment under directive 85/611EC, as amended, as well as, as the case may be, of one or more undertakings for collective investment not subject to such directive.

Such management activity includes the management, administration and marketing of these investment funds.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 13 of the 2002 Law."

- Increase of the issued share capital from two hundred twenty thousand Swiss Francs (CHF 220,000) to seven hundred thousand Swiss Francs (CHF 700,000) by the issue of four hundred eighty (480) new shares of a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000) and corresponding amendment of article 5 of the articles of association of the Corporation.

- General update of articles 8, 18 and 19 of the articles of association of the Corporation.

- Appointment of the following persons as directors of the Corporation for a term ending at the next annual general meeting of the Corporation:

* Mr Rémy Best, Associé-gérant, Pictet & Cie, Genève (chairman);

* Mr Pierre Etienne, Administrateur-délégué, Pictet & Cie (Europe) S.A.;

* Mr Laurent Ramsey, Group Managing Director and Chief Executive Director, Pictet Funds S.A.

The above being approved, the sole shareholder took the following resolutions.

First resolution:

It is resolved to amend the purpose of the Corporation so that it will be subject to Chapter 13 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, and to amend article 3 of the articles of association of the Corporation which shall therefore read as follows:

"The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77(2) of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law")), of one or several undertakings for collective investment under directive 85/611EC, as amended, as well as, as the case may be, of one or more undertakings for collective investment not subject to such directive.

Such management activity includes the management, administration and marketing of these investment funds.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 13 of the 2002 Law."

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Corporation from two hundred twenty thousand Swiss Francs (CHF 220,000) to seven hundred thousand Swiss Francs (CHF 700,000) by the issue of four hundred eighty (480) new fully paid shares of a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000).

The four hundred and eighty (480) new shares are subscribed by the sole shareholder Pictet Funds S.A., here represented as aforementioned, and fully paid by contribution in cash of an amount of four hundred and eighty thousand Swiss Francs (CHF 480,000)

Evidence of the payment of the subscription price was shown the undersigned notary.

It is therefore also resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Corporation which shall therefore read as follows:

"The corporate capital is set at seven hundred thousand Swiss francs (CHF 700,000), divided into seven hundred (700) registered shares with a par value of one thousand Swiss francs (CHF 1,000) each, fully paid-up."

Third resolution:

It is resolved to update the articles of association of the Corporation as follows:

- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 8 by deleting the words "and for the first time in 2009";

- Amendment of article 18 by replacing the words "external and independent auditor" by "réviseur d'entreprises agréé"; and

- Amendment of article 19 by deleting the words "and for the first time will begin on the date of incorporation of the Corporation and will terminate on the thirty-first December 2008".

Fourth resolution:

After having considered the resignation of the current directors, it is resolved to appoint the following persons as directors of the Corporation for a term ending at the next annual general meeting of shareholders of the Corporation:

- Mr Rémy Best, Associé-gérant, Pichet & Cie, Genève (chairman);

- Mr Pierre Etienne, Administrateur-délégué, Pictet & Cie (Europe) S.A.;

- Mr Laurent Ramsey, Group Managing Director and Chief Executive Director, Pictet Funds S.A.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le trois septembre

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Pictet Funds S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 60, Route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse, étant l'actionnaire unique de Funds Management Company S.A., une société anonyme (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.653. La Société a été constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, le 17 juillet 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 août 2008, numéro 2064.

La partie comparante est représentée par Sébastien Moies, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 2 septembre 2010 qui après avoir été signée par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante déclare et prie le notaire de noter ce qui suit:

I. La totalité du capital social émis représenté par deux cent vingt (220) actions est détenue par l'actionnaire unique.

II. L'actionnaire unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les actions émises de la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'actionnaire unique. Dès lors, un avis de convocation n'était pas nécessaire et l'actionnaire unique a expressément renoncé à toute formalité de convocation. L'actionnaires unique a

déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et dès lors les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points de l'ordre du jour.

III. Sur base de ce qui précède, l'actionnaire unique peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Soumission de la Société au Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée et modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

"L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77(2) de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002")) d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif agréé conformément à la directive 85/611 CE, telle que modifiée, ainsi que, le cas échéant, d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif ne relevant pas de cette directive.

Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation de ces fonds d'investissement.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002."

- Augmentation du capital social émis de la Société de deux cent vingt mille francs suisses (220.000 CHF) à sept cent mille francs suisses (700.000 CHF) par l'émission de quatre cent quatre-vingts (480) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000 CHF) et modification correspondante de l'article 5 des statuts de la Société.

- Mise à jour générale des articles 8, 18 et 19 des statuts de la Société.

- Nomination des personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société:

* M. Rémy Best, Associé-gérant, Pictet & Cie, Genève (président);

* M. Pierre Etienne, Administrateur-délégué, Pictet & Cie (Europe) S.A.;

* M. Laurent Ramsey, Group Managing Director et Chief Executive Director, Pictet Funds S.A.

Ce qui précède étant approuvé, l'actionnaire unique prend les décisions suivantes.

Première résolution:

Il est décidé de modifier l'objet de la Société afin que celle-ci soit soumise au Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui se lira dès lors comme suit:

"L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77(2) de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002")) d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif agréé conformément à la directive 85/611 CEE, telle que modifiée, ainsi que, le cas échéant, d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif ne relevant pas de cette directive.

Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation de ces fonds d'investissement.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002."

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de deux cent vingt mille francs suisses (220.000 CHF) à sept cent mille francs suisses (700.000 CHF) par l'émission de quatre cent quatre-vingt (480) nouvelles actions entièrement libérées d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000 CHF).

Les quatre cent quatre-vingt (480) nouvelles actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Pictet Funds S.A., ici représentée comme il est dit, et entièrement libérées par apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre-vingt mille francs suisses (CHF 480.000).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Il est dès lors également décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui se lira dès lors comme suit:

"Le capital social est fixé à sept cent mille francs suisses (700.000 CHF) représenté par sept cents (700) actions nominatives d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000 CHF) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de mettre à jour les statuts de la Société comme suit:

- Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 8 par la suppression des mots "et pour la première fois en 2009";

- Modification de l'article 18 par le remplacement des mots "externe et indépendant" par "agréé";

- Modification de l'article 19 par la suppression de la phrase "Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008."

Quatrième résolution:

Après avoir considéré la démission des administrateurs actuels, il est décidé de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société:

- M. Rémy Best, Associé-gérant, Pictet & Cie, Genève (président);
- M. Pierre Etienne, Administrateur-délégué, Pictet & Cie (Europe) S.A.;
- M. Laurent Ramsey, Group Managing Director et Chief Executive Director, Pictet Funds S.A.

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 2.000,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et résidence, a signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande de la partie comparante, le notaire, qui parle et comprend la langue anglaise, a établi le présent acte en anglais et sur décision de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S MOIES – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le vingt et un septembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010126571/185.

(100144002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

DM Sys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 88.595.

L'an deux mille dix,

le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «DM Sys S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 134 route d'Arlon, L-8008 Strassen,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 09 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1462 du 09 octobre 2002, page 70166 (ci-après: «la Société»).

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88 595.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé sous seing privé, le 12 août 2002, laquelle modification statutaire fut publié au Mémorial, en date du 20 février 2003, sous le numéro 182 et page 8717.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- La société «DEMO CONSULT SPRLU», une société à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social rue Warfusée 17, B- 4470 St Georges s/Meuse (Belgique),

détentric de quatre-vingt-quatre (84) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune de la Société;

et représentée par:

Madame Caroline DEBREE, demeurant au 83 rue Basse, L-3813 Schiffflange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement;

2.- La société «ALMA SPRLU», une société à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social rue de Grimohaye 74, B-1300 Wavre (Belgique),

détentric quarante-deux (42) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune de la Société;

et représentée par:

Madame Caroline DEBREE, prémommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,
laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement;

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Cession de parts sociales

La société «DEMO CONSULT SPRLU», prédésignée,
par sa représentante susnommée,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «DM Sys S.à r.l.», soit ses quatre-vingt-quatre (84) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune,

à Monsieur Simon-Pierre VEYS, administrateur de société, né à Coquilhatville, ex Congo Belge (Mbandaka RD Congo), le 28 novembre 1949, demeurant rue de Grimohaye 74, B-1300 Wavre,

ici présent et ce acceptant,

pour le prix de MILLE EUROS (1'000.- EUR).

Ledit prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur Simon-Pierre VEYS, prénommé, et agissant en sa qualité de gérant unique de ladite Société «DM Sys S.à r.l.», déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La prédite cession de parts sociales se trouvant ainsi réalisée et acceptée de part et d'autre, les deux seuls associés, Monsieur Simon-Pierre VEYS et la société «ALMA SPRLU» de la Société, prennent en cette qualité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DECIDENT, que suite à cette cession de parts sociales ci-avant documentée, l'article six (6) des statuts de la Société sera modifié et aura en conséquence la nouvelle teneur suivante:

Art. 6.

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12'600.- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100. EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées.

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Strassen vers la Ville d'Esch-sur-Alzette et de fixer sa nouvelle adresse au 97 rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Troisième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa).

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.».

Quatrième résolution

Les associés constatent et confirment, avec effet au 27 mai 2010, la démission de Monsieur Paul LAMBERT, demeurant rue Basse Voie, B-4351 Hodeige, de son mandat de gérant administratif de la Société.

Suite à cette constatation de démission, il est décidé que la Société «DM Sys S.à r.l.» continuera désormais à être représentée vis-à-vis des tiers par son gérant unique, Monsieur Simon-Pierre VEYS, administrateur de société, né à Coquilhatville, ex Congo Belge (Mbandaka RD Congo), le 28 novembre 1949, demeurant rue de Grimohaye 74, B-1300 Wavre, lequel pourra valablement et en toutes circonstances engager la prédite Société par sa seule signature.

Monsieur Simon-Pierre VEYS, agissant dès lors en sa qualité de gérant unique de la prédite Société, pourra donner procuration sous seing privé à une tierce personne pour dûment le représenter dans le cadre de décisions ponctuelles bien spécifiées.

Dont acte, fait et passé Belvaux, Grand Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les personnes comparantes prénommées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DEBREE, S.P. VEYS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2010. Relation: EAC/2010/10451. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126558/89.

(100144354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Martley ENOP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.802.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 20 septembre 2010 les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Il convient de noter également que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort et le siège social de l'associé, Martley Holding S.à r.l. sont désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126660/19.

(100144197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Drill-Tech-Fondations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.887.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2010126559/10.

(100144261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

DSK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.284.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zehn, den sechzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Gottfried Rudolf KORTEN, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-46535 Dinslaken, Konrad Adenauer Str. 142.

2.- Herr Armin RUND, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-45768 Marl, Im Eichholz 19.

3.- Herr Chris SCHUMACHER, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-42579 Heiligenhaus, Meisenweg 5.

Die Komparenten sub 2 +3) sind hier vertreten durch Herrn Gottfried Rudolf KORTEN, vorgeannt, aufgrund zweier Vollmachten unter Privatschrift vom 12. respektive 14. September 2010,

welche Vollmachten, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DSK S.à r.l., mit Sitz in L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.284 (NIN 2005 2436 258) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenma-

cher, am 25. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 456 vom 2. März 2006.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in vier Anteile von je drei tausend dein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 3.125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Gottfried Rudolf KORTEN, vorgeannt, ein Anteil	1
2.- Herr Armin RUND, vorgeannt, zwei Anteile	2
3) Herr Chris SCHUMACHER, vorgeannt, ein Anteil	1
Total: vier Anteile	4

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Komparten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft " DSK S.à r.l.", mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Komparten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Komparten erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an nachstehender Adresse aufbewahrt werden: D-46535 Dinslaken, Konrad Adenauer Str. 142.

Weiterhin erklären die Komparten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Kompart, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. R. KORTEN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1285. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. September 2010.

Référence de publication: 2010126560/59.

(100143918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

DTLeurope GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 136.818.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126561/10.

(100144258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Eastern Telecom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.617.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l., dénonce le siège de la société EASTERN TELECOM S.A.. 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 89.617 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126567/10.

(100143811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Martley Syrdall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.496.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 20 septembre 2010 les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Il convient de noter également que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort et le siège social de l'associé, Martley Holding S.à r.l. sont désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126669/19.

(100144184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Eowyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.287.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

EOWYN S.A.

Référence de publication: 2010126568/16.

(100144172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Fourpoints Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 134.765.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme FOURPOINTS INVEST SA a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société Vo Consulting SPRL, et de nommer THE CLOVER SA, ayant son siège social à L-4963 Clémency, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126580/12.

(100144239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Goes Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 114.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126587/10.

(100144251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.595.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. La cooptation de Madame Anne-Marie GREGIS sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES MARUH S.A.

A.-M. GREGIS / C. BONVALET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010126745/16.

(100144230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

GTS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 136.118.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010126589/12.

(100144322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Riverwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 108.091.

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2010 que:

- Maître Victor Elvinger, Maître Catherine Dessoï et Maître Serge Marx ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 13 septembre 2010;

- La société Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 13 septembre 2010.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'Administrateurs, avec effet au 14 septembre 2010, en remplacement des trois Administrateurs démissionnaires jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2010:

- Madame Sotiroula KLEANTHOUS, née le 4 juin 1983 à Limassol, Chypre, avec adresse professionnelle à 3A Stravonos, 3052 Limassol, Chypre;

- Madame Michailina ZINONOS, née le 8 novembre 1983 à Limassol, Chypre, avec adresse professionnelle à 83B Griva Digeni, Paphitis Court, 1st floor, office/flat 104, 3001 Agios Nikolaos, Limassol, Chypre;

- Madame Elena CHRISTODOULOU, née le 30 mai 1986 à Limassol, Chypre, avec adresse professionnelle à 1 Lefkonikou, 4651 Traconi, Limassol, Chypre.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 14 septembre 2010, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2010:

- La société HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

Le siège social de la société a été transféré à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri avec effet au 14 septembre 2010.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126715/30.

(100144295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Heliandre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.414.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELIANDRE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010126591/11.

(100144185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Heliandre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.414.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELIANDRE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010126592/11.

(100144188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

International Safety Hard Alloy Corporation, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 1.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126598/10.

(100144103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 18.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127207/9.

(100144483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.
